

Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 23 FEVRIER 2024

Délibération n°24-01-01

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 février à 9h30, le Comité syndical s'est réuni dans les locaux du SBCDol situés à Dol de Bretagne.

La présente séance fait suite à celle du 19 février 2024, au cours de laquelle il a été constaté que le quorum n'avait pas été atteint.

Conformément à l'article 16 du règlement intérieur du SBCDol, « si, après une première convocation régulièrement faite, le Comité syndical ne s'est pas réuni en nombre suffisant pour délibérer valablement, une deuxième convocation à trois jours au moins d'intervalle, avec le même ordre du jour, doit lui être adressée. A cette seconde séance, **le Comité peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre de délégués présents.** La seconde réunion a lieu dans un délai maximum de un mois. »

Nombre de délégués présents : 8

Etaients présents :

Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo : M. David JULLIEN, M. Yves RUELLAN

Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel : M. Christophe FAMBON, Mme Stéphanie GEFFLOT-LE-GLEUT, Mme Régine LAURENT, Mme Paulette PARIS (suppléante de M. Julien LEPORT), M. Albéric MOREL (suppléant de M. Arnaud VETTIER).

Communauté de communes Bretagne Romantique : M. Etienne MENARD

Assistaient : Mme Elodie BOUCHER, Responsable du SBCDol et Animatrice-Coordinatrice du SAGE, Mme Amélie GAUCHET, Chargée de gestion administrative, financière, comptable et RH.

Excusés :

Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo :

Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel : Mme Christine FAUVEL,

Communauté de communes Bretagne Romantique : M. François BORDIN,

Secrétaire de séance : M. David JULLIEN

Date de convocation : 19 février 2024

.....

7. Finances locales – 7.1 Décisions budgétaires

COMPTE DE GESTION 2023 – PRESENTATION ET VOTE

Le Compte de Gestion et le Compte Administratif du budget du Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne retraçant les mêmes écritures pour l'exercice 2023,

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents,
DECIDE**

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2023 du budget du Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne,
- **DE DONNER** quitus à Monsieur le Trésorier de Dol-de-Bretagne,
- **D'AUTORISER** le Président à effectuer les démarches et à signer tout document afférent à ce dossier.

Date de publication : 23/02/2024
Certifié exact,

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, Le 23 février 2024

**LA SECRETAIRE DE SEANCE
M. David JULLIEN**

**POUR LE PRESIDENT,
Monsieur Christophe FAMBON**